

Paris, le 14 août 2017

Madame, Monsieur,

Le 21 août, la Fondation Groupe EDF lance la 8<sup>ème</sup> édition des « Trophées des Associations » en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, chargé de la vie associative. Cette opération a pour objectif de récompenser les petites et moyennes associations qui agissent pour les jeunes de moins de 30 ans en France et à l'international.

Pour l'édition 2017, les associations souhaitant concourir, doivent proposer un projet qu'elles ont réalisé dans un des cinq domaines suivants :

- **Inclusion sociale et lutte contre les discriminations**  
Lutter contre l'exclusion et la précarité, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, promouvoir la mixité, la diversité, la parité, œuvrer pour l'égalité des chances et contribuer à changer le regard sur les différences.
- **Santé et prévention des comportements à risques** : Améliorer les conditions de vie des jeunes atteints par la maladie et/ou en situation de handicap. Soutenir les jeunes en risque suicidaire ou en détresse psychologique. Prévenir les comportements à risques liés à la consommation d'alcool et de drogues, à la sexualité, ou aux violences dirigées contre soi ou les autres.
- **Accès à la culture et à la connaissance scientifique** : Développer la compréhension des technologies et favoriser le goût des plus jeunes pour les sciences. Encourager les pratiques culturelles et promouvoir la découverte de cultures différentes, quelles que soient les origines sociales ou géographiques, pour mieux vivre ensemble.
- **Soutien aux réfugiés en France** : Contribuer à un accueil digne et une meilleure intégration des réfugiés en favorisant leur inclusion sociale et économique.
- **Solidarité internationale** : Favoriser l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à l'insertion professionnelle. Contribuer au développement économique et social. Soutenir la cause des femmes.

Les dossiers de candidature sont à déposer sur le site <http://fondation.edf.com> du 21 août au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Toutes les modalités pratiques y sont détaillées.

La Fondation Groupe EDF remettra en décembre prochain, 52 prix pour une dotation globale de 490 000€ :

- **50 prix allant de 5 000 à 20 000 €**, qui seront répartis dans chacune des 5 catégories par un jury spécifique.
- **Le « Trophée des salariés », d'une valeur de 20 000 €**. Ce sont les salariés d'EDF qui attribueront ce prix à leur association favorite parmi les associations que le jury soumettra à leurs votes.
- **Le « Trophée du public », d'une valeur de 20 000 €**. Ce Trophée récompensera l'association qui parmi l'ensemble des participantes aura recueilli le plus de votes sur le site internet du concours. Tout le monde peut voter.

En plus du gain financier qu'elles peuvent espérer remporter, les associations bénéficient d'une visibilité, grâce au site internet des Trophées, qui leur permet de se faire connaître à une plus large échelle et de mobiliser leurs réseaux pour le trophée du public ; de retombées médiatiques et pour les lauréates, de la mise à disposition d'un parrain ou d'une marraine, salarié(e) EDF qui les accompagne une année entière.

Nous vous adressons nos différents supports de communication (communiqué de presse, flyer, affiche). Nous vous serions très reconnaissants de nous aider à les diffuser dans vos réseaux. Nous pouvons également vous les transmettre par voie numérique sur demande.

Je vous remercie par avance pour votre appui dans la valorisation de cette opération et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Ariane Mercatello  
Responsable de la communication  
[ariane.mercatello@edf.fr](mailto:ariane.mercatello@edf.fr)  
Tél : 01 40 42 57 44 / 06 60 40 47 82



**DU 21 AOÛT AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2017**  
**PARTICIPEZ AUX TROPHÉES DES ASSOCIATIONS**

Depuis 2010, la Fondation Groupe EDF récompense les petites et moyennes associations qui œuvrent en faveur des jeunes.  
 Pour cette 8<sup>e</sup> édition, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, chargé de la vie associative, elle remettra 52 Trophées, pour un montant total de 490 000€.

**DEPOSEZ VOTRE CANDIDATURE SUR [FONDATION.EDF.COM](http://FONDATION.EDF.COM)**



# TOUS ENSEMBLE AVEC LES ASSOCIATIONS

**DU 21 AOÛT AU 1er OCTOBRE 2017**, déposez un dossier de candidature sur le site [fondation.edf.com](http://fondation.edf.com) dans l'une des 5 catégories :

## INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Lutter contre l'exclusion et la précarité, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, promouvoir la mixité, la diversité, la parité, œuvrer pour l'égalité des chances et contribuer à changer le regard sur les différences.

## SANTÉ ET PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS À RISQUES

- Améliorer les conditions de vie des jeunes atteints par la maladie et/ou en situation de handicap. Soutenir les jeunes en risque suicidaire ou en détresse psychologique. Prévenir les comportements à risques liés à la consommation d'alcool et de drogues, à la sexualité, ou aux violences dirigées contre soi ou les autres.

## ACCÈS À LA CULTURE ET À LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

- Développer la compréhension des technologies et favoriser le goût des plus jeunes pour les sciences. Encourager les pratiques culturelles et promouvoir la découverte de cultures différentes, quelles que soient les origines sociales ou géographiques, pour mieux vivre ensemble.

## SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS EN FRANCE

- Contribuer à un accueil digne et une meilleure intégration des réfugiés en favorisant leur inclusion sociale et économique.

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- Favoriser l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à l'insertion professionnelle. Contribuer au développement économique et social. Soutenir la cause des femmes.

## VOUS VOULEZ SOUTENIR UNE ASSOCIATION

**Du 21 août au 5 novembre 2017**, vous pouvez voter pour l'association de votre choix pour lui permettre de remporter le TROPHEE DU PUBLIC, d'un montant de 20 000€. **rdv sur le site <http://fondation.edf.com>**

**Du 13 au 30 novembre 2017**, en tant que salarié EDF, vous pouvez voter pour l'une des associations sélectionnées par le jury pour lui permettre de remporter le TROPHEE DES SALARIES, d'un montant de 20 000€.

Et pour toute question concernant les Trophées des Associations :  
[trophees-fondation@edf.fr](mailto:trophees-fondation@edf.fr)



#TDA17